



Résiliation de cours minerve

Par **pitchoune70**, le **21/11/2013 à 10:43**

Bonjourrn je voudrais arrêté les cours car plus le budget on ma supprimé des droit je suis au RSA avec 3 enfants a charges il me dise que je peut pas résilié j'ai payé 1479.50 sur 18mois rnje voudrais des renseignements je suis incrite au cours minerve de paris part correspondance j'ai commencer le 30/03/2012 pour effectuez un cap petite enfance aujourd'h'hui je rencontre des soucis financier d'ou j'ai pas pu effectuez mon reglements de 76.25 le mois de novembre que je paye tout les mois aujourd'h'hui c'est plus possible car j'ai moins de revenu et toujours mes factures a payer j'ai 3 enfants a charges il me reste pour vivre 300e.rnj'ai payer sur 18 mois 1479.50e je voudrais s'avoir quelle droit j'ai et pour ne pas avoir de souci avec l'huisierrnQuesque je peut faire sans avoir des souci avec la justicern merci